



ESI Angers

ESI Rennes

ESI Tours

ESI Nantes Marsauderies - Coulongé

Services DISI



Mél: cgt.disi-ouest@dgfip.finances.gouv.fr

site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

Déclaration liminaire CHS-CT-S de la DiSI Ouest du 26 juin 2017

Monsieur le Président,

Le CHS-CT de ce jour évoquera en particulier le rapport annuel des médecins de prévention. À cette occasion, **la CGT constate que les visites quinquennales auxquelles sont soumis la plus grande partie de nos collègues n'ont plus de quinquennales que le nom.**

Cette situation n'est pas nouvelle, il n'empêche que le nombre de 32 visites quinquennales seulement pour l'ensemble de la DiSI interpelle.

Dans nombre de départements, il n'y a plus de médecin de prévention. C'est le cas notamment de la Mayenne, du Morbihan, et dernièrement des Côtes d'Armor. Dans les autres, ils sont en sous-effectifs, ou doivent pour certains assurer les visites dans un département voisin. Trop souvent, les départs des médecins de prévention ne sont pas remplacés.

On connaît les difficultés de recrutement des médecins. La CGT considère que les conditions de travail des médecins de prévention, à qui l'on ajoute, faute de personnel de soutien, des tâches administratives de plus en plus prégnantes, participent des difficultés de recrutement.

Le CHS-CT se penchera également sur les travaux de l'ESI de Tours. **La CGT regrette que les travaux ne soient réalisés qu'à minima, pour des raisons financières**, au détriment des conditions de travail de nos collègues.

Nous évoquerons également la fusion des deux ESI Nantais via la fiche d'impact. Nous ne reviendrons pas sur les réserves de la CGT concernant cette opération. Toutefois, nous rappelons que la CGT s'interroge sur la disparition du service RH de proximité dans le bâtiment de Marsauderies, évoquée dans la fiche d'impact. C'est une perte de proximité qui alourdit les procédures, au détriment des services.

Enfin, concernant l'amiante, la CGT souligne la nécessité pour les directions locales de fournir les diagnostics techniques à jour. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas, ce qui pose la question de la considération des services informatiques par les directions locales. La méconnaissance de la présence ou non d'amiante et de l'état des matériaux amiantés dans les locaux professionnels où interviennent nos collègues est inacceptable pour la CGT.

À l'occasion de ce CHSCT-S, la CGT comme l'ensemble des organisations de l'intersyndicale « Finances » rappelle qu'elle continue de demander le classement de l'immeuble « Tripode » de Nantes en site amianté.

Il est plus que temps, 24 ans après l'évacuation du bâtiment et 12 ans après sa destruction !